



Le Comité de direction

Au Conseil intercommunal de l'AERA

PRÉAVIS DU COMITÉ DE DIRECTION N° 2022-02

relatif au

Rapport de gestion 2021

Table des matières

1.	PREAMBULE	2
2.	CONSEIL INTERCOMMUNAL	2
	2.1. Composition.....	2
	2.2. Bureau.....	3
	2.3. Décisions	3
	2.4. Commissions nommées par le Conseil intercommunal pour la législature 2021-2026	4
3.	COMITE DE DIRECTION.....	5
	3.1. Composition.....	5
	3.2. Commission technique (Cotech)	5
	3.3. Préavis	5
	3.4. Autorisations générales	6
4.	ADMINISTRATION.....	6
5.	PROJET DE REALISATION	6
	5.1. Introduction.....	6
	5.2. Généralités	7
	5.3. Projet STEP	7
	5.4. Projet Transport Leysin-Aigle (raccordement du réseau de Leysin).....	7
	5.5. Projets de raccordement du réseau de Corbeyrier.....	7
	5.6. Projets de raccordement des réseaux d'Ollon et d'Yvorne	8
6.	FINANCES.....	8
	6.1. Organisation	8
	6.2. Comptes 2021	8
	6.3. Endettement	8
7.	CONCLUSIONS.....	9





Monsieur le Président,
Messieurs les Délégués,

1. PREAMBULE

Conformément aux dispositions :

- de la loi du 28 février 1956 sur les Communes,
- du règlement du Conseil d'Etat du 14 décembre 1979 sur la comptabilité des Communes,
- du règlement du Conseil intercommunal du 21 janvier 2020,

Le Comité de direction a l'honneur de vous présenter son rapport de gestion pour l'exercice 2020.

2. CONSEIL INTERCOMMUNAL

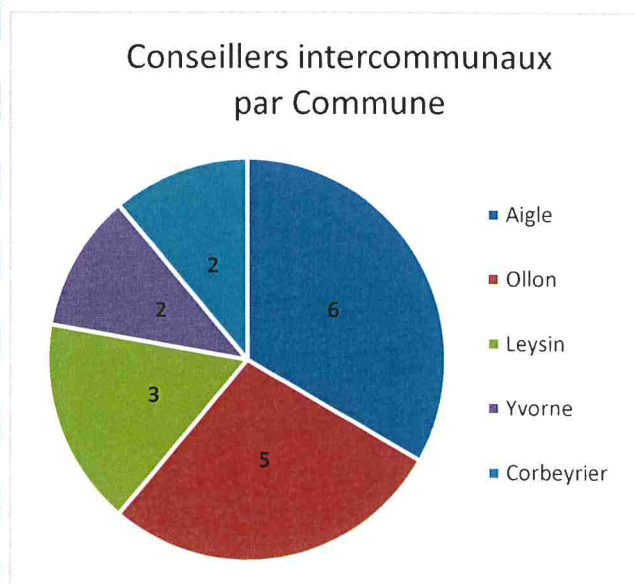
2.1. Composition

Conformément à l'art. 8 des statuts, le conseil intercommunal est formé des délégués des communes membres, désignés comme suit :

- a. une délégation fixe composée pour chaque commune d'un délégué désigné par la municipalité ;
- b. une délégation variable, désignée par le conseil communal, composée pour chaque commune selon le tableau ci-après :
 - de 1 à 2'999 habitants 1 délégué
 - de 3'000 à 4'999 habitants 2 délégués
 - de 5'000 à 6'999 habitants 3 délégués
 - de 7'000 à 8'999 habitants 4 délégués
 - de 9'000 à 10'999 habitants 5 délégués
 - dès 11'000 habitants 1 délégué par tranche de 2'000 habitants.

Liste alphabétique des membres du Conseil intercommunal en fonction au 31 décembre 2021.

Nom	Prénom	Localité
BACCA	Marcel-Jacques	1860 Aigle
BOCHUD	Guy	1856 Corbeyrier
BONZON	Oscar	1885 Chesières
BUGNON	Jean-Louis	1856 Corbeyrier
CHESAUX	Pierre-Henri	1854 Leysin
CLERC	Rémy	1867 Ollon
ISOZ	Maxime	1853 Yverne
JEANFAVRE	Yves	1860 Aigle
KIRBY	Neil	1867 Ollon
LAUNAZ	Joël	1860 Aigle
MAYOR	Jean-Luc	1860 Aigle
MEYLAN	Pierre	1867 Ollon
OBI	Samuel	1860 Aigle
PELLAUD	Eric	1854 Leysin
VALTERIO	Roberto	1867 Ollon
VERDON	Stéphane	1853 Yverne
ZBINDEN	Yvan	1854 Leysin
...	...	1860 Aigle



Au 31 décembre 2021, il y a 1 siège vacant.

2.2. Bureau

Au 31 décembre 2021, le Bureau était composé de la manière suivante :

Président	Roberto Valterio	
Vice-président	Stéphane Verdon	
Scrutateurs	Eric Pellaud	
	Yvan Zbinden	
Scrutateurs-suppléants	Oscar Bonzon	
	Jean-Louis Bugnon	
Secrétaire	Régis Joly	(hors Conseil)

En 2021, le bureau du Conseil a siégé à trois reprises afin de nommer les commissions pour traiter les divers préavis, assermenter un membre du CODIR et préparer l'ordre du jour des séances du Conseil intercommunal.

La préparation de l'ordre du jour se fait par le secrétaire en collaboration avec le Président, tenant compte du suivi du travail des commissions.

A l'heure actuelle où l'informatique a pris la place que l'on connaît, beaucoup de travaux sont traités par courriel. Toutefois, des séances de bureau sont organisées en fonction des besoins et demandes de chacun.

2021 étant aussi une année d'élections générales au niveau communal, le Bureau s'est chargé, en étroite collaboration avec la Préfecture, de mettre sur pied la cérémonie d'installation des nouvelles Autorités intercommunales, le 9 septembre 2021. A cette occasion Mme la Préfète Patricia Dominique Lachat a assermenté les nouveaux Délégués au Conseil intercommunal, ainsi que les membres du Comité de direction.

2.3. Décisions

Le Conseil intercommunal a siégé deux fois en 2021. Durant ces séances, il a pris les décisions suivantes :

Séance du 10 juin 2021

- Préavis N° 2021-01 relatif à l'acquisition des bien-fonds et infrastructures communales nécessaires à la réalisation et au futur fonctionnement de la STEP régionale, soit :
 1. d'autoriser le CODIR à conclure pour une durée de 30 ans, renouvelable, un droit distinct et permanent de superficie sur une fraction de la parcelle n° 2337 de la Commune d'Aigle, d'une surface de 14'252 m2 environ, au lieu-dit "En Péchaud", moyennant une rente annuelle de 4 % de CHF 2'850'400.-, indexée selon IPC. En cas d'évolution négative de l'IPC, la rente ne pourra être inférieure à 4 % de CHF 2'850'400.-.
 2. d'autoriser le CODIR à conclure pour une durée de 30 ans, renouvelable, un droit distinct et permanent de superficie sur une fraction de la parcelle n° 1426 (parcelle n°3979) de la Commune d'Aigle, d'une surface de 250 m2 environ, au lieu-dit "En Révoutaz", moyennant une rente annuelle de 4 % de CHF 50'000.-, indexée selon IPC. En cas d'évolution négative de l'IPC, la rente ne pourra être inférieure à 4 % de CHF 50'000.-.
 3. d'autoriser le CODIR à conclure pour une durée de 30 ans, renouvelable, un droit distinct et permanent de superficie sur une fraction de la parcelle n° 688 de la Commune d'Ollon, d'une surface de 780 m2 environ, sur le site actuel de la STEP, moyennant une rente annuelle de 4 % de CHF 156'000.-, indexée selon IPC. En cas d'évolution négative de l'IPC, la rente ne pourra être inférieure à 4 % de CHF 156'000.-.
 4. d'autoriser le CODIR à conclure pour une durée de 30 ans, renouvelable, un droit distinct et permanent de superficie sur une fraction de la parcelle n° 1450 de la Commune de Leysin, d'une surface de 1'337 m2 environ, sur le site actuel de la STEP, moyennant une rente annuelle de 4 % de CHF 267'400.-, indexée selon IPC. En cas d'évolution négative de l'IPC, la rente ne pourra être inférieure à 4 % de CHF 267'400.-.
 5. d'autoriser le CODIR à conclure pour une durée de 30 ans, renouvelable, un droit distinct et permanent de superficie sur une fraction de la parcelle n° 634 de la Commune de Corbeyrier, d'une surface de 21 m2 environ, moyennant une rente annuelle de 4 % de CHF 4'200.-, indexée selon IPC. En cas d'évolution négative de l'IPC, la rente ne pourra être inférieure à 4 % de CHF 4'200.-.



6. d'autoriser le CODIR à signer tous les actes relatifs à ces transactions.
 7. d'accorder au CODIR, le crédit nécessaire de CHF 1'361'869.- TTC pour l'acquisition des infrastructures existantes sur les différentes parcelles des Communes membres de l'AERA.
 8. d'accorder au CODIR, le crédit nécessaire de CHF 18'131.- TTC pour l'indemnisation des servitudes d'usage sur les parcelles n° 155 et n° 252 de la Commune d'Yvorne (CHF 8'000.-), ainsi que pour la constitution des différents documents relatif à ce dossier (CHF 10'131.-).
 9. d'autoriser le CODIR à emprunter le montant de CHF 1'380'000.- TTC, le moment venu, aux meilleures conditions. Ce montant sera amorti selon disponibilité, mais au maximum sur 30 ans, sous réserve des valeurs portées au bilan.
- Préavis N° 2021-02 relatif à la fixation des indemnités des membres du Conseil intercommunal et des membres du Comité de direction pour la législature 2021-2026, soit :
 1. d'approuver les indemnités proposées pour la législature 2021-2026 et de porter au budget ordinaire, les montants nécessaires pour chaque exercice, soit :
 - Président du CODIR CHF 9 600.- par an ;
 - Membre du CODIR CHF 5 000.- par an ;
 - Membre de la Cotech CHF 150.- par heure ;
 - Président du Conseil CHF 1 000.- par an ;
 - Secrétaire du Conseil CHF 3 000.- par an ;
 - Membre du Conseil CHF 50.- par séance ;
 - Membre de commission CHF 50.- par séance ;
 - Rapporteur de commission CHF 100.- par rapport.
 - Préavis N° 2021-03 relatif au rapport de gestion et comptes 2020, soit :
 1. d'adopter les comptes annuels de l'exercice arrêté au 31 décembre 2020 tels que présentés.
 2. de donner décharge au Comité de direction pour sa gestion.

Séance du 29 septembre 2021

- Préavis N° 2021-04 relatif au budget 2022, soit :
 1. d'approuver le budget 2022 de l'AERA.
- Préavis N° 2021-05 relatif à l'autorisation générale de plaider pour la durée de la législature 2021-2026, soit :
 1. d'accorder au CODIR une autorisation générale de plaider pour la législature du 1er juillet 2021, à la date prolongée jusqu'au 31 décembre 2026 devant toutes les autorités judiciaires, administratives ou arbitrales.
- Préavis N° 2021-06 amendé relatif à diverses autorisations générales et compétences financières, soit :
 1. d'accorder au CODIR une autorisation générale de statuer sur les acquisitions et aliénations d'immeubles, de droits réels immobiliers, d'actions ou parts de sociétés immobilières dans une limite ne dépassant pas CHF 50'000.- par cas, charges éventuelles comprises, jusqu'au 31 décembre 2026 ;
 2. d'accorder au CODIR les compétences financières de CHF 40'000.- par année permettant d'engager des dépenses de fonctionnement imprévisibles et exceptionnelles en sus des montants portés au budget annuel jusqu'au 31 décembre 2026 ;
 3. d'autoriser le CODIR à placer les disponibilités de la trésorerie auprès d'établissements bancaires, de Postfinance, d'assurances, de collectivités publiques et d'entreprises établies en Suisse, avec de solides garanties financières jusqu'au 31 décembre 2026.

2.4. Commissions nommées par le Conseil intercommunal pour la législature 2021-2026

Commission de gestion

Guy Bochud
Pierre-Henri Chesaux, Président
Maxime Isoz
Pierre Meylan
Samuel Obi



3. COMITE DE DIRECTION

3.1. Composition

Conformément à l'art. 17 des statuts, le comité de direction se compose de 7 membres nommés par le conseil intercommunal au début de chaque législature pour la durée de celle-ci. Chaque commune est représentée au comité de direction par un conseiller municipal en fonction, proposé par la municipalité ; il n'est pas obligatoirement issu du Conseil intercommunal. Les autres membres peuvent être choisis en dehors du conseil intercommunal mais doivent être des électeurs des communes membres de l'association au sens de l'article 5 LEDP.

Du 1^{er} janvier au 31 décembre 2021, le Comité de direction (CODIR) était composé de la manière suivante :

Présidence	Maude Alora, Aigle (dès le 9.09.) Gregory Devaud, Aigle (jusqu'au 8.09.)	
Vice-présidence	Diane Morattel, Ollon (dès le 9.09.) Alain Dériaz, Ollon (jusqu'au 8.09.)	
Membres	Pierre-Alain Dubois, Leysin (dès le 9.09.) Eric Minod, Yvorne Jean-Christophe Morex, Ollon (*) Christian Roubaty, Corbeyrier Christian Roussy, Aigle (*) Jean-Marc Udriot, Leysin (jusqu'au 8.09.)	
Secrétaire	Régis Joly	

En 2021, le CODIR a siégé à 9 reprises, pour préparer les préavis adressés au Conseil intercommunal, les séances de celui-ci et suivre l'avancement du projet de STEP régionale.

3.2. Commission technique (Cotech)

La Commission technique est une délégation du Comité de direction chargée de préparer les éléments techniques qui sont soumis à ce dernier. Elle est composée de deux membres du CODIR (*), des représentants du bureau d'assistance au maître de l'ouvrage (BAMO) et, selon les besoins, peut s'adjoindre les exploitants des STEP communales. Elle siège aussi souvent que nécessaire, mais au moins une fois par mois.

3.3. Préavis

Préavis déposés

- Préavis n°2021-01 relatif à l'acquisition des bien-fonds et infrastructures communales nécessaires à la réalisation et au futur fonctionnement de la STEP régionale
- Préavis n°2021-02 relatif à la fixation des indemnités des membres du Conseil intercommunal et des membres du Comité de direction pour la législature 2021-2026
- Préavis n°2021-03 relatif au rapport de gestion et comptes 2020
- Préavis n°2021-04 relatif au budget 2022
- Préavis n° 2021-05 relatif à l'autorisation générale de plaider pour la durée de la législature 2021-2026
- Préavis n°2020-06 relatif à l'octroi d'une autorisation générale pour l'acquisition et l'aliénation d'immeubles, de droits réels immobiliers, d'actions ou parts de sociétés immobilières, l'octroi de compétences financières lui permettant d'engager des dépenses de fonctionnement imprévisibles et exceptionnelles en sus des montants portés au budget annuel et le placement des disponibilités de la trésorerie

Préavis bouclés

- Préavis n°2021-02 relatif à la fixation des indemnités des membres du Conseil intercommunal et des membres du Comité de direction pour la législature 2021-2026
- Préavis n°2021-03 relatif au rapport de gestion et comptes 2020
- Préavis n°2021-04 relatif au budget 2022



- Préavis n° 2021-05 relatif à l'autorisation générale de plaider pour la durée de la législature 2021-2026
- Préavis n°2020-06 relatif à l'octroi d'une autorisation générale pour l'acquisition et l'aliénation d'immeubles, de droits réels immobiliers, d'actions ou parts de sociétés immobilières, l'octroi de compétences financières lui permettant d'engager des dépenses de fonctionnement imprévisibles et exceptionnelles en sus des montants portés au budget annuel et le placement des disponibilités de la trésorerie

Préavis en cours

- Préavis n°2019-06 relatif à la demande d'un crédit d'étude de projets en vue de la régionalisation de l'épuration dans la région d'Aigle et la construction d'une STEP régionale à Aigle
- Préavis N° 2021-01 relatif à l'acquisition des bien-fonds et infrastructures communales nécessaires à la réalisation et au futur fonctionnement de la STEP régionale

3.4. Autorisations générales

Le Conseil intercommunal a accordé deux autorisations générales au CODIR pour la durée de la législature, à savoir :

- Une autorisation générale de plaider (préavis n°2019-01 et préavis n°2021-05) : Heureusement, le CODIR n'a pas eu à en faire usage en 2021 ;
- Une autorisation générale pour l'acquisition et l'aliénation d'immeubles, de droits réels immobiliers, d'actions ou parts de sociétés immobilières (préavis n°2019-02 et préavis n°2021-06) : le CODIR n'a pas eu à en faire usage en 2021.

Ces deux autorisations sont valables jusqu'au 31 décembre 2026.

4. ADMINISTRATION

Depuis la fin de l'année 2019, l'AERA a confié son administration à la Commune d'Aigle par mandat. Ce mandat est assumé par M. Régis Joly, secrétaire Municipal adjoint, qui a été nommé Secrétaire de l'association le 10 octobre 2019.

Le Secrétariat assure la liaison entre le Comité de direction, les différents services intercommunaux (finances et bientôt exploitation), la Cotech et les équipes du bureau d'assistance au maître de l'ouvrage (BAMO) ; il centralise et coordonne toutes les affaires traitées.

Organe direct du CODIR, le Secrétariat est chargé de la tenue des procès-verbaux de celui-ci, de la rédaction des préavis des divers dicastères et de sa correspondance. Il assure également la liaison avec le Conseil intercommunal, venant en appui au Bureau du Conseil pour certaines tâches administratives. Il s'assure aussi de la conservation et de la mise à disposition des archives de l'AERA.

5. PROJET DE REALISATION

5.1. Introduction

L'épuration des eaux des cinq communes membres de l'AERA se fait actuellement dans quatre STEP (Aigle, Ollon, Leysin et Yverne). Ces STEP nécessiteraient d'être prochainement assainies et agrandies afin d'assurer leur pérennité et le respect des nouvelles exigences légales concernant les rejets : nitrification et/ou traitement des micropolluants (Ordonnance fédérale sur la protection des eaux, OEaux, et exigences cantonales).

Les études préliminaires et les études d'avant-projet, incluant notamment un diagnostic des bétons des ouvrages existant et une vérification de l'adéquation du traitement par ozonation, ont permis de poser clairement les concepts de transport et traitement qui ont permis de déposer le préavis n°2019-06 relatif à la demande d'un crédit d'étude de projets de CHF 3'317'160.- TTC pour mener les études en vue de la construction d'une STEP régionale à Aigle. Ce document décrit très précisément le projet qui comporte cinq volets (sous-projets) :

- La STEP proprement dite
- Le raccordement du réseau d'Ollon
- Le raccordement du réseau de Leysin
- Le raccordement du réseau de Corbeyrier
- Le raccordement du réseau d'Yverne

5.2. Généralités

Dans l'année écoulée, les premiers éléments fonciers ont été validés (création de DDP et de servitudes) afin de permettre au géomètre de procéder à leur inscription officielle dans le cadre du préavis n°2021-01.

Le CODIR a opté pour une supervision commune à l'ensemble des ouvrages de l'AERA (STEP régionale et ouvrages déportés) afin de centraliser la gestion et l'exploitation future sur un même outil.

Le PGEE régional, prérequis aux demandes d'autorisations a été remis à la DGE pour approbation. L'évolution des habitants raccordés est suivie annuellement et les projections ont été remises à jour en fonction du développement entre 2018 et 2021. Sur cette base, l'atteinte des 24'000 habitants raccordés est vérifiée d'ici la mise en service de la STEP.

5.3. Projet STEP

En début d'année 2021, l'avant-projet pour la future STEP de l'AERA a pu être finalisé. À la suite de cela, le projet d'ouvrage a débuté afin de consolider les concepts de traitement prévus et de détailler les projets prévus pour les différents corps de métier (procédés, génie civil, architecture, électricité, automatisation, chauffage, sanitaire, ventilation, etc.). Le projet d'ouvrage sera finalisé début 2022 afin de procéder à la mise à l'enquête. En fin d'année 2021, les appels d'offres pour les équipements électromécaniques et le génie civil ont également été établis. Leur publication est prévue début 2022 et permettra la votation du crédit de réalisation mi-2022 sur un devis consolidé.

Des études parallèles au mandat principal pour la construction de la STEP de l'AERA ont également été réalisées durant l'année 2021. Celles-ci concernent des études nécessaires au permis de construire comme l'étude d'impact sur l'environnement ou une étude locale de risque pour l'inondation. D'autres études ont également été réalisées afin d'améliorer la production d'énergie sur l'ensemble de la STEP. Une étude pour la mise en place de panneaux photovoltaïques sur les différents bassins de la STEP a permis à l'AERA de se décider pour la mise en place de ces panneaux. Une enquête a été lancée auprès des vignerons encaveurs de la région et de l'entreprise Reitzel pour évaluer les cosubstrats potentiellement acceptables dans les digesteurs de la STEP et ainsi la potentielle augmentation de production de biogaz. Une étude énergétique globale pour l'ensemble de la STEP a été lancée. Une étude réalisée en parallèle avec la SATOM a également été effectuée afin d'étudier la possibilité de récupérer la chaleur en sortie des eaux usées et d'injecter cette chaleur dans un futur réseau de chauffage à distance.

5.4. Projet Transport Leysin-Aigle (raccordement du réseau de Leysin)

Dans le courant de l'année 2021, le projet d'ouvrage a été réalisé, permettant de préciser le tracé optimal des conduites et les aménagements à faire sur les ouvrages ponctuels (prétraitement à la STEP de Leysin, chambre de vannes de Veyges et station de turbinage d'Aigle). Cette étape a permis de réaliser les métrés nécessaires au lancement des appels d'offres principaux d'entreprises et ainsi consolider le devis de projet en vue de la préparation du préavis des travaux. L'ouverture des offres et les premières adjudications sont prévues début 2022 sous réserve de l'obtention des autorisations et crédits. Parallèlement, les demandes d'autorisation ont été lancées avec une séance d'information aux propriétaires concernés, la rédaction de conventions avec ces propriétaires, l'envoi du dossier aux instances cantonales et la mise à l'enquête publique. Les oppositions seront traitées début 2022.

5.5. Projets de raccordement du réseau de Corbeyrier

Un dégrilleur a été installé au droit du déversoir d'orage, en sortie du réseau de collecte de Corbeyrier, pour éviter la présence de déchets au ruisseau lors d'intempéries. Ces travaux se sont déroulés en coordination avec des travaux communaux sur les réseaux souterrains de Corbeyrier. Le dégrilleur est en service depuis août 2021 et des réglages d'optimisation sont encore en cours. Après la mise en

service de cet ouvrage, l'AERA a pu poursuivre l'inspection vidéo du collecteur entre Corbeyrier et Yvorne afin d'en déterminer l'état avant sa reprise par l'AERA.

5.6. Projets de raccordement des réseaux d'Ollon et d'Yvorne

Ces projets, dont la réalisation est prévue dès 2023, sont encore au stade d'avant-projet et n'ont pas encore été redémarrés dans les phases ultérieures. Ils seront repris courant 2022.

6. FINANCES

6.1. Organisation

Les démarches visant à mettre en place la gestion comptable et financière de l'association, lancées en décembre 2019 ont abouti à l'adjudication du mandat de gestion comptable et financière de l'AERA à l'entreprise FidAlp SA qui fonctionne comme Service des finances intercommunal depuis le mois de mars 2020. Le mandat pour la révision succincte des comptes annuels a été attribué à l'entreprise NOFIVAL SA.

Compte tenu de la jeunesse de l'association, celle-ci ne dispose d'un budget que depuis 2020. L'année 2021 est donc le deuxième exercice de l'association.

6.2. Comptes 2021

L'exercice 2021, 2^{ème} de la courte vie de l'association se solde par un résultat nul (ni excédent de recettes, ni excédent de dépenses). Cela a été rendu possible grâce à un ajustement de la facturation des contributions des Communes membres (facturation finale de CHF 227'868.05 au lieu des CHF 230'750.- prévu au budget 2021).

Pour le reste, l'ensemble des charges est globalement maîtrisé, les écarts étant tous commentés dans les comptes annexés. On relève principalement les écarts suivants :

- Un dépassement dans les traitements du CODIR (compte n°101.3011.00), lié à un nombre de séance plus élevé que prévu initialement (corrigé dans le cadre du préavis n°2021-02 relatif aux indemnités des membres du Conseil intercommunal et des membres du CODIR pour la législature 2021-2026) ;
- Un dépassement dans les entretiens courants des bâtiments (compte n°110.3141.00), lié à la réalisation d'une nouvelle installation de dégrillage à Corbeyrier. Le dépassement avait été annoncé au Conseil intercommunal en juin 2021 ;
- Une insuffisance de dépenses dans les intérêts et frais sur emprunts (compte n°220.3220.00), obtenue par une gestion active de la trésorerie ayant permis de retarder le besoin d'emprunter ;
- Pour le reste, les écarts sont justifiés par l'absence de références solide disponibles lors de l'établissement du 1er budget, en 2019.

6.3. Endettement

Un 1^{er} emprunt a été souscrit en 2020 pour faire face aux premières dépenses liées à la construction de la STEP (selon le préavis n°2019-06). Le choix du CODIR s'est porté sur un emprunt de type « avance à terme fixe », d'un montant de CHF 500'000.- ; le taux d'intérêt annuel net est de 0.5%, pour une durée de 10 ans.

Un 2^{ème} emprunt a été souscrit en 2021 pour honorer les factures d'honoraires des mandataires des projets « STEP » et « Transports » (selon le préavis n°2019-06). Le choix du CODIR s'est porté sur un emprunt de type « avance à terme fixe », d'un montant de CHF 1'500'000.- ; le taux d'intérêt annuel net est de 0.5%, pour une durée de 5 ans.

Le montant d'endettement de l'association total est porté à CHF 2'000'000.-, soit 3.4 % du plafond d'endettement de CHF 60'000'000.- déterminé à l'article 24, alinéa 3 des statuts de l'AERA.

7. CONCLUSIONS

En conclusion, nous avons l'honneur, Monsieur le Président, Messieurs les Délégués, de vous demander de bien vouloir prendre les décisions suivantes :

LE CONSEIL INTERCOMMUNAL DE L'AERA

- Vu le préavis n° 2022-02 relatif au rapport de gestion et aux comptes de l'exercice 2021
- Vu le rapport de la Commission chargée de l'étude de cet objet
- Considérant que ledit objet a été porté à l'ordre du jour

DÉCIDE

1. D'adopter les comptes annuels de l'exercice arrêté au 31 décembre 2021 tels que présentés ;
2. De donner décharge au Comité de direction pour sa gestion.

Accepté lors de la séance du Comité de direction du 14 mars 2022.

Au nom du Comité de direction de AERA

La Présidente

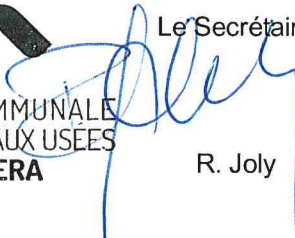


M. Allora



ASSOCIATION INTERCOMMUNALE
POUR L'ÉPURATION DES EAUX USEES
DE LA RÉGION D'AIGLE | **AERA**

Le Secrétaire



R. Joly

Annexes :

Comptes 2021 :

- Compte de résultat
- Bilan
- Comptes d'investissements

Personne responsable : Mme M. Allora, Présidente du CODIR

N° compte	Désignation	Comptes 2021	Budget 2021	Comptes 2020
Charges		227 868.05	230 750.00	82 924.00
10	Autorités	60 637.50	52 450.00	56 955.00
100	Conseil intercommunal	6 600.00	8 450.00	7 700.00
100.3003.00	Jetons de présence et émoluments	6 600.00	8 450.00	7 700.00
101	Comité de direction (CODIR)	54 037.50	44 000.00	49 255.00
101.3011.00	Traitements	54 037.50	44 000.00	49 255.00
11	Administration	163 800.60	153 300.00	24 970.00
110.3100.00	Imprimés, fournitures de bureau		1 500.00	1 260.00
110.3101.00	Insertions dans les journaux	407.50	1 000.00	460.00
110.3141.00	Entretiens courant des bâtiments	138 318.10	120 000.00	
110.3170.00	Frais réception et délégation		1 000.00	
110.3181.00	Frais de port et taxes CCP		400.00	
110.3185.00	Total honoraires	25 075.00	28 900.00	23 250.00
110.3185.10	Frais secrétariat	13 575.00	15 900.00	11 250.00
110.3185.30	Frais finances (Comptes, facturation)	10 000.00	10 000.00	10 000.00
110.3185.40	Frais juridiques		1 000.00	
11.3185.50	Révision des comptes	1 500.00	2 000.00	2 000.00
110.3186.00	Primes d'assurances choses/RC		500.00	
22	Services financiers	3 429.95	25 000.00	999.00
22.3210.00	Intérêts et frais s/comptes de crédit & divers	11.90		5.95
22.3220.00	Intérêts et frais s/emprunts & ATF à moyen et long terme	3 418.05	25 000.00	993.05
460	Total des charges	227 868.05	230 750.00	82 924.00

Variation p/r Budget 2021	Remarques
-2 881.95 -3%	
0.00 0%	
-1 850.00 -28%	
10 037.50 19%	Sous-évaluation budgétaire de la charge de la Cotech
10 500.60 0.06	
-1 500.00 -100%	Pas de dépenses
-592.50 -145%	
18 318.10 13%	
-1 000.00 -100%	Pas de dépenses
-400.00 -100%	Pas de dépenses
-3 825.00 -15%	
-2 325.00 -17%	
0.00 0%	
-1 000.00 -100%	Pas de dépenses
-500.00 -33%	Provision, car facture non encore disponible
-500.00 -100%	Pas de dépenses
-21 570.05 -629%	
11.90 100%	
-21 581.95 -631%	Surévaluation des prêts nécessaires
-2 881.95 -1%	

4	Revenus	227 868.05	230 750.00	82 924.00
42	Revenus du patrimoine	0.00	0.00	0.00
460.4221.00	Intérêts bancaires	0.00	0.00	0.00
43	Taxes, émoluments, produits des ventes	0.00	0.00	0.00
460.4360.00	Recettes diverses	0.00	0.00	0.00
45	Participation et remboursement de collectivités publiques	227 868.05	230 750.00	82 924.00
460.4526.00	Participation des communes aux charges d'exploitation	227 868.05	230 750.00	82 924.00
460	Total des revenus	227 868.05	230 750.00	82 924.00

144 944.05 175%	
0.00	
0.00	
0.00	
0.00	
-2 881.95 -1%	
-2 881.95 -1%	
-2 881.95 -1%	

Répartition par commune selon la clé de répartition (*)	Comptes 2021	Budget 2021	Comptes 2020
Aigle	97 071.79	98 299.50	35 325.62
Corbeyrier	4 101.62	4 153.50	1 492.63
Leysin	39 421.17	39 919.75	14 345.85
Ollon	73 601.38	74 532.25	26 784.45
Yverne	13 672.08	13 845.00	4 975.44
Total	227 868.05	230 750.00	82 924.00

(*) Considérant le fait que la STEP n'est pas encore en service et que dès lors les volumes d'eau traités par commune ne sont pas connus, la clé de répartition pour les investissements est appliquée.

[illegible]

N° Compte	Libellé	Crédit accordé	Coût de construction au 01.01.2021	Amortissements cumulés au 01.01.2021	Solde comptable au 01.01.2021	Subventions	Investissements / Dépenses 2021	Amortissements 2021	Solde au 31.12.2021
9141.00	Etudes préalables (préavis n°2019-06)	3 080 000.00	197 777.20	-	197 777.20	44 547.85	1 620 626.97	-	1 773 856.32
9142.00	Acquisition des bien-fonds et infrastructures communales nécessaires à la réalisation et au futur fonctionnement de la STEP régionale (préavis n°2021-01)	1 380 000.00	-	-	-	-	-	-	-